

30/10/2020

Chères familles,

Le lundi 2 novembre prochain, la rentrée dans les établissements scolaires à l'issue des congés de la Toussaint se fera dans un contexte marqué à la fois par la mise en œuvre des mesures annoncées par le Président de la République lors de son allocution du 28 octobre 2020 au sujet de la pandémie de Covid-19 et par les différents attentats qui ont déclenché le passage de Vigipirate en Urgence Attentats.

Vous trouverez ci-dessous les informations dont je suis en mesure de vous donner à cette heure :

La rentrée du 2 novembre.

Les cours reprendront finalement le 2 novembre 2020 aux horaires habituels. Durant la matinée, nous rendrons hommage à Samuel Paty et nous aurons un temps fort d'éducation à la citoyenneté.

L'école pendant le confinement.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 chez l'élève ou chez un membre de sa famille. De même les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou dans l'établissement scolaire.

L'accès des accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Le port du masque à partir du CP sera obligatoire dès lundi. Il faudra donc en prévoir pour votre enfant. Les élèves pourront les retirer uniquement lors du temps du repas au moment où ils seront assis et pendant quelques temps en EPS en extérieur si les distanciations sont assurées. Il faudra prévoir un sac plastique dans le cartable de votre enfant pour qu'il y dépose les masques utilisés. Le port du masque est obligatoire sur tout le site de l'école et de ses abords.

Pour vous rendre à l'école, déposer ou récupérer vos enfants, vous devrez vous munir d'une attestation scolaire et d'une pièce d'identité. Vous trouverez le document sur le site internet de l'école ainsi qu'en pièce-jointe de ce courrier.

Pour les enfants venant ou rentrant seuls de l'école, il n'y a besoin d'aucune attestation (selon les déclarations du ministre). Les enfants concernés doivent se rendre directement à l'école ou à leur domicile.

L'équipe éducative est mobilisée pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves tout en leur permettant de rester, vivre une vie d'enfant qui construit des compétences scolaires. Nous sommes solidaires de toutes les familles de l'école dans ces moments peu sereins et nous restons à votre écoute.

Chères familles, prenez bien soin de vous.

Claire L'Hostis

